

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil syndical dûment convoqué le 03 décembre 2009 s'est réuni en session ordinaire à Grenay, le 16 décembre de l'an deux mille neuf sous la présidence de Monsieur NIVON.

Nombre de membres en exercice : 88 titulaires Votants : 61

PRESENTS :

- ❶ - Communes en adhésion directe (2)
- ❷ - Communes membres de la Communauté d'Agglomération Porte de l'Isère (15)
- ❸ - Communauté de Communes de l'Est Lyonnais (7)
- ❹ - Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné (11)
- ❺ - Communauté de Communes de la Vallée de l'Hien (14)
- ❻ - Communauté de Communes de l'Isle Crémieu (12)

0 pouvoir déposé

Après signature de la feuille de présence, vérification du quorum.

Monsieur QUEMIN André est nommé secrétaire de séance.

Il est exposé :

Vous avez adopté par précédente délibération le principe de la création d'un poste de responsable administratif sur le grade de rédacteur territorial.

Ce grade n'étant pas pourvu jusqu'à présent dans la collectivité il convient de fixer le régime indemnitaire qui sera attribué en corrélation avec les fonctions occupées.

Je vous propose donc de fixer le régime indemnitaire du responsable administratif sur le grade de rédacteur comme suit :

- IFTS (Indemnité forfaitaire travaux supplémentaires) = coefficient 5
- IEMP (Indemnité de mission) = coefficient 2

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
pour copie conforme

Il certifie la formule exécutoire et les formalités de
publicités effectuées

HEYRIEUX, le 18 décembre 2009

Le Président
M. NIVON